

L'hon. M. ROBB: Les fonctionnaires que j'ai consultés m'ont assuré que c'était le meilleur moyen.

(La séance suspendue à six heures, est reprise à huit heures.)

### Reprise de la séance

M. le PRESIDENT: Au moment de la suspension, à six heures, l'article 8 était en délibération.

(L'article est adopté.)

Rapport est fait du projet de loi.

M. l'ORATEUR: Quand la 3e lecture du projet de loi aura-t-elle lieu?

L'hon. M. ROBB: Je ne voudrais pas insister sur la 3e lecture en ce moment parce que l'ex-ministre des Finances n'est pas à son siège.

M. l'ORATEUR: A la prochaine séance de la Chambre.

#### SUITE DE LA DISCUSSION DES SUBSIDES

La Chambre se forme en comité des subsides.

Subvention aux postes et aux paquebots, services locaux, crédit 180.—Service de navires entre Baddeck et Iona, \$10,500.

M. LUCAS: Où se fait ce service?

L'hon. M. ROBB: Le long de la côte des lacs du Bras d'Or dans le Cap-Breton. C'est un de ces endroits où il n'y a pas de communication de chemin de fer.

M. BROWN: Ont-ils une entreprise de la poste?

L'hon. M. ROBB: Oui.

M. GARDINER: Sont-ils payés en plus pour le transport de la poste?

L'hon. M. ROBB: Non.

(Le crédit est adopté.)

Commerce.—Exécution de la loi des grains du Canada, \$1,100,000.

M. GARDINER: L'élévateur de Vancouver est placé sous le contrôle de la Commission du Port et la commission des grains y a peu de chose à faire. Est-ce l'intention du ministre de permettre que l'élévateur reste sous le contrôle de la commission du port ou va-t-il le remettre sous la direction de la commission des grains?

L'hon. T. A. LOW (ministre du Commerce): L'exploitation de l'élévateur est sous le contrôle de la commission du port. Le pesage et l'inspection sont sous le contrôle de la commission des grains du Canada.

[L'hon. sir Henry Drayton.]

M. GARDINER: Le contrôle des tarifs est-il sous la direction de la commission des grains ou de la commission du port?

L'hon. M. LOW: Le tarif est établi par la commission du port, qui relève du département de la Marine et des Pêcheries.

M. GARDINER: Indépendamment de la commission des grains?

L'hon. M. LOW: Oui, indépendamment.

M. GARDINER: Quel tarif exige-t-on pour la manutention du grain à cet endroit?

L'hon. M. LOW: Cela relève du département de la Marine et des Pêcheries. Le ministre de la Marine et des Pêcheries pourra donner à mon honorable ami les renseignements qu'il demande.

M. SALES: N'est-ce pas une chose dangereuse de créer une commission du port et de lui donner un monopole virtuel de toutes les affaires sans que personne ait rien à dire sur les tarifs qui seront établis? Il semble très injuste que tous les élévateurs à la tête des lacs soient placés sous la commission des grains qui fixe les tarifs, tandis que dans le cas des autres élévateurs ce sont les commissions du port qui ont le contrôle. Prenez le port de Montréal par exemple: les recettes l'an dernier ont été de \$1,630,745.39 et les dépenses d'exploitation de \$689,855.03 laissant un bénéfice de \$940,890.36. C'est-à-dire que plus de la moitié du revenu total du port de Montréal provient de la manutention du grain. Ce n'est pas dans l'intérêt des cultivateurs que la commission des ports aient la seule autorité dans ces affaires et que personne n'ait le droit de réglementer leurs tarifs. Autant que je peux m'en rendre compte, la commission de ports comme celles de Montréal et de Vancouver ne publient aucun rapport. Je ne suis pas de l'avis du ministre que cela ne devrait pas relever de son département. Je ne vois pas en quoi le ministre de la Marine et des Pêcheries aurait quelque chose à voir dans la manutention du grain.

L'hon. M. LOW: La commission du port de Montréal reçoit de grandes quantités de grains américains, de sorte qu'une bonne partie des recettes proviennent de cette source. Quant à l'établissement des tarifs, il est soumis à l'approbation du ministre de la Marine et des Pêcheries.

M. GARDINER: Avec la législation actuelle un certain pourcentage de l'excédent des recettes revient au gouvernement fédéral. Y a-t-il des excédents à l'élévateur de Vancouver et dans l'affirmative quels sont-ils?